



SOLIDAIRES POUR UN MIEUX-VIVRE DE TOUS DANS NOTRE RÉSIDENCE

◆ **Étonnement et incrédulité**

Le courrier adressé au nom du Conseil Syndical au Maire du 19° sur l'avenir de la résidence Lauzin 2-3 suscite étonnement et incrédulité au sujet de l'action de l'Amicale et de l'intervention de la Mairie dans le dossier des congés pour vente des appartements des locataires de la CNP. Qui peut croire à une telle volonté de bouleverser à son insu le statut de notre résidence ? Pourquoi déclencher une telle crise ? En cette période électorale, les coups médiatiques ne sont pas rares. Exposé et rappel des faits.

◆ **Le phantasme : « mairie = logement social »**

Brandir le sigle HLM, c'est caricaturer aussi bien la demande de l'Amicale que la réponse de la Mairie, et faire croire que le remplacement de la CNP par un **bailleur personne morale** sur un **parc résiduel** marquerait le début d'une déchéance de la résidence, l'enclenchement d'une spirale de dégradation.

Raisonnons un peu : s'il est un **bailleur institutionnel** qui, depuis la mise en service des immeubles, donne l'image d'une gestion défectueuse, c'est bien la CNP.

Quant à l'octroi du régime HLM, il est subordonné à des plans de financement spécifiques et à un projet social déterminé à l'initiative des pouvoirs publics. On ne peut donc, sauf procès d'intention, soupçonner la Mairie de l'avoir choisi pour l'imposer à notre résidence.

◆ **La réalité : des congés pour vente dans un climat d'intimidation**

Lors des Assemblées Générales réunies à l'initiative de l'Amicale en avril-mai, a été unanimement approuvée la demande pour l'ensemble des locataires de bénéficier, comme lors de la précédente opération de mise en vente, du double choix entre :

- ◆ un **achat** à des conditions **équitables**, tenant compte de l'état de cet habitat,
- ◆ la poursuite de leur **location** avec des garanties effectives de **pérennité** de leur bail.
- ◆ à défaut, appliquer de l'accord collectif moralisant le congé-vente, prévoyant l'intervention de la **Mairie**.

Vu le refus de la CNP de négocier en direct, l'Amicale a lancé à titre conservatoire deux démarches :

- ◆ saisine de la **Commission de Conciliation** auprès de la Préfecture de Paris (loi 13-12-02) pour obtenir le respect de l'**accord collectif** déjà violé dans la phase préparatoire des congés-vente
- ◆ sollicitation de la **Mairie du XIX^{ème}**, pour une action hiérarchisée en trois volets (voir plus loin).

◆ **Aujourd'hui**

• **La Commission** n'a pas fixé à ce jour la date de notre audience. Dans l'attente qu'elle se prononce, les locataires sont convenus de ne pas se rendre à une **réunion d'information**, ni de laisser entrer le géomètre chargé du **métrage** de leur appartement (Pétition d'Avril-Mai).

• **le Maire du XIX^o** a compris les requêtes de l'Amicale.

1^{er} volet : préserver le **double choix** pour tous : acheter à un prix équitable, ou louer de façon pérenne,

2^{ème} volet : à défaut d'obtenir gain de cause sur ce premier objectif, l'Amicale a demandé au Maire de peser pour que la CNP se prête à une **négociation** (prix, modalités, protocole des congés-vente,

3^{ème} volet : pour conjurer réellement la **menace du congé-vente** visant le locataire n'ayant pas la perspective d'acheter, l'Amicale a demandé au Maire, en dernier lieu, d'agir pour une reprise des lots résiduels des locataires non accédants, par un bailleur social, au sens d'un bailleur "personne morale", seule modalité garantissant pour le locataire le maintien dans les lieux. Ce cas de figure s'est réalisé sous l'égide de la Mairie dans d'autres résidences, notamment celle de la rue Compans, et ne s'est nullement traduit par un changement de la nature de la population.

◆ **Dépasser les rumeurs, agir ensemble**

Les responsables de l'Amicale appellent donc les résidents à garder leur sang-froid, à s'impliquer dans les diverses actions engagées qui concernent, chacun le sait, le maintien dans les lieux, mais aussi la **qualité de vie**, l'intégrité du **patrimoine** et la **maîtrise des choix** au bénéfice de tous les résidents, copropriétaires **ET** locataires, sur tous les aspects de notre habitat.